



République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 36

DELIBERATION
n° 2024 - 05 - 16

Envoyé en préfecture le 10/10/2024

Reçu en préfecture le 10/10/2024

Publié le 10 OCT. 2024

ID : 085-200023778-20241003-DL2024_05_16-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"
Séance du 3 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 octobre, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 26 septembre, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Sandra DUBOS, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Jean CANTIN, Laurent REIGNIEZ, Denise RENAUD, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Tiphanie JACOMINO, Valérie VECCHI.

Pouvoirs : Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET / Jean-Baptiste RABINIAUX à Dominique MALARY / Jean CANTIN à Thierry FAVREAU / Denise RENAUD à François BLANCHET / Joël GIRAUDEAU à Sandra DUBOS / Jérôme MESNARD à Thomas PERROCHEAU / Jean-Pierre STEPHANO à Kathia VIEL / Valérie VECCHI à Laurent BOUDELIER.

Yann THOMAS est désigné secrétaire de séance.

**Création/suppression de postes permanents et
modification du tableau des effectifs**

Il est rappelé aux membres du Conseil Communautaire que conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Si nécessaire, les emplois permanents peuvent également être pourvus de manière permanente par un agent contractuel de droit public dans le strict respect des cas de recours prévus aux articles L.332-14 L.332-8 du Code Général de la Fonction Publique. C'est le cas notamment des emplois du niveau de la catégorie A, B et C lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi (article L.332-8 du Code Général de la Fonction Publique).

Création de postes au sein du tableau des effectifs

Direction Générale Adjointe « Animation du Territoire »

Afin d'assurer l'analyse de l'eau de la piscine les Week ends et dégager du temps supplémentaire pour l'équipe des Maîtres-Nageurs Sauveteurs pour qu'ils puissent assurer une offre de services plus large au sein du Multiplexe aquatique (cours supplémentaire, plage horaire plus importante) il est proposé de créer un poste de BNSSA sur le grade d'Opérateur des APS à temps non complet (12,2/35^{ème}). Cette création s'accompagne (cf ci-après) d'une suppression d'un poste de Maître-nageur Sauveteur à temps complet.

Dans le cadre d'une réorganisation au sein du service Communication, il est proposé de créer un poste d'assistant de communication spécialisé dans le graphisme à temps non complet (17,5/35^{ème}) au grade d'Adjoint Administratif.

Direction Générale Adjointe « Ressources »

Le rapport d'observation définitive du dernier contrôle de la Chambre Régionale des Comptes comportait une recommandation au sujet du patrimoine de l'EPCI en relevant notamment l'absence d'inventaire physique.

Pour y répondre, il vous est proposé de créer un poste de Coordinateur Comptable en charge de l'inventaire. Cet emploi qui vient renforcer la Direction des Finances était inscrit sur le budget primitif 2024.

Ce poste serait créé sur le grade de Rédacteur, à temps complet.

Direction Générale Adjointe « Pôle Technique et cadre de vie »

Suite au départ de l'agent occupant le poste de responsable de l'Assainissement, titulaire du grade de Technicien, une procédure de recrutement a été organisée au terme de laquelle, le choix s'est porté sur une candidature recrutée sur le grade d'Ingénieur.

Il n'existe pas au sein du tableau des effectifs de poste vacant correspondant à ce grade.

Il est donc proposé de créer ce poste de Directeur de l'Assainissement, relevant de catégorie A, sur le grade d'Ingénieur, à temps complet.

Suite au départ de l'agent occupant le poste de Technicien Projeteur au sein du bureau d'études ingénierie, titulaire du grade d'Adjoint Technique, une procédure de recrutement a été organisée au terme de laquelle, le choix s'est porté sur une candidature recrutée sur le grade de Technicien Principal de 2^{ème} classe.

Il n'existe pas au sein du tableau des effectifs de poste vacant correspondant à ce grade.

Il est donc proposé de créer ce poste de Technicien Projeteur au sein du bureau d'études ingénierie, relevant de catégorie B, sur le grade Technicien Principal de 2^{ème} classe, à temps complet.

Le projet de territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, adopté le 8 décembre 2022 a défini 3 axes stratégiques avec la transition écologique comme fil conducteur. Afin que ce sujet, particulièrement transverse soit appréhendé de façon plus stratégique, il a été décidé la création d'une direction dont l'objectif principal est de préparer le territoire aux grands enjeux de transition de demain. Il est donc proposé de créer un poste de Directeur de la transition, sur le grade d'Ingénieur, à temps complet.

Création de postes suite à réussite à concours

Suite à la réussite d'agents de la Communauté d'Agglomération au concours de Technicien occupant des postes calibrés en catégorie B, il est proposé de créer deux postes de Technicien à temps complet afin de pouvoir les nommer sur ce nouveau grade.

Suppression des postes créés et non pourvus au sein du tableau des effectifs

Lors de la séance du Conseil Communautaire du 14 décembre 2023, il avait été décidé de créer un poste de Directeur de Cabinet à temps non complet (10.5/35^{ème}). Cependant, ce poste n'étant pas pris en compte dans le budget de la Communauté d'Agglomération, il est donc proposé de le supprimer.

Un poste de Directeur Culture Patrimoine à temps complet avait été créé en conseil communautaire, lors de sa séance du 14 décembre 2023, sur le grade d'Attaché de conservation du patrimoine mais n'a jamais été pourvu depuis. Il est donc proposé de le supprimer.

Au sein du multiplexe aquatique, un poste de maitre-nageur sauveteur à temps complet, avait été créé en Conseil Communautaire, lors de sa séance du 14 décembre 2023, sur le grade d'Educateur des APS mais n'a jamais été pourvu depuis. Il est donc proposé de le supprimer.

Concernant le tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération et au-delà de ces postes ciblés, il est également proposé de faire un « toilettage », une mise à jour de ce tableau.

En effet, depuis plusieurs années, des postes ont été créés mais jamais occupés ou des postes ont été libérés du fait des départs des agents (retraite, mutation...) ou suite aux avancements de grade et promotions internes, mais jamais supprimés. Or il est nécessaire d'avoir une forte concordance entre le tableau des effectifs et les emplois réellement pourvus et ainsi de limiter les emplois vacants.

Il est donc proposé de supprimer les postes vacants suivants :

- 3 postes d'Attaché à temps complet
- 3 postes d'Adjoint Administratif à temps complet
- 1 poste d'Ingénieur en chef hors classe à temps complet
- 1 poste d'Ingénieur hors classe à temps complet
- 1 poste d'Agent Maitrise Principal à temps complet
- 5 postes d'Agent de Maitrise à temps complet
- 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 4 postes d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 7 postes d'Adjoint Technique à temps complet
- 3 postes d'Opérateurs des APS à temps complet

Soit au total 29 postes à supprimer.

Au vu des éléments ci-dessus, il est demandé aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer sur :

- la création d'un emploi permanent :
 - d'Assistant de Communication à temps non complet (17,5/35^{ème}) au grade d'Adjoint Administratif au sein de la Direction Générale Adjointe « Animation du Territoire »
 - de BNSSA sur le grade d'Opérateur des APS à temps non complet (12.2/35^{ème}) au sein du Multiplexe Aquatique
 - de Coordinateur Comptable en charge de l'inventaire à temps complet au grade de Rédacteur au sein du service Finances

- de Directeur de l'Assainissement, à temps complet, au grade d'Ingénieur, au sein de la Direction Générale Adjointe « Pôle technique et cadre de vie »
- de Directeur de la transition, à temps complet, au grade d'Ingénieur, au sein de la Direction Générale Adjointe « Pôle technique et cadre de vie »
- de technicien projeteur au sein du bureau d'études ingénierie, à temps complet, au grade de Technicien Principal de 2^{ème} classe, au sein de la Direction Générale Adjointe « Pôle technique et cadre de vie »
- de deux postes au grade de technicien à temps complet
 - la suppression des postes permanents :
 - de Directeur de Cabinet à temps non complet (10.5/35^{ème})
 - de Directeur Culture Patrimoine à temps complet au sein de la Direction Générale Adjointe « Animation du Territoire », sur le grade d'Attaché de conservation du patrimoine
 - de Maître-Nageur Sauveteur à temps complet au sein du Multiplexe Aquatique, au grade d'Educateur des APS

ainsi que de :

- 3 postes d'Attaché à temps complet
 - 3 postes d'Adjoint Administratif à temps complet
 - 1 poste d'Ingénieur en chef hors classe à temps complet
 - 1 poste d'Ingénieur hors classe à temps complet
 - 1 poste d'Agent Maîtrise Principal à temps complet
 - 5 postes d'Agent de Maîtrise à temps complet
 - 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - 4 postes d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - 7 postes d'Adjoint Technique à temps complet
 - 3 postes d'Opérateurs des APS à temps complet
- la modification du tableau des effectifs.

**Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le BP 2024, Chapitre 12,

Considérant le tableau des effectifs adopté par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 6 juin 2024,

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent :

d'Assistant de Communication à temps non complet (17,5/35^{ème}) au grade d'Adjoint Administratif au sein de la Direction Générale Adjointe « Animation du Territoire »

de BNSSA sur le grade d'Opérateur des APS à temps non complet (12.2/35^{ème}) au sein du Multiplexe Aquatique

de Coordinateur Comptable en charge de l'inventaire à temps complet au grade de Rédacteur au sein du service Finances

de Directeur de l'Assainissement, à temps complet, au grade d'Ingénieur, au sein de la Direction Générale Adjointe « Pôle technique et cadre de vie »

de Directeur de la transition, à temps complet, au grade d'Ingénieur, au sein de la Direction Générale Adjointe « Pôle technique et cadre de vie »

de Technicien Projeteur au sein du bureau d'études ingénierie, à temps complet, au grade de Technicien Principal de 2^{ème} classe, au sein de la Direction Générale Adjointe « Pôle technique et cadre de vie »

de deux postes au grade de technicien à temps complet

Considérant la nécessité de supprimer un emploi permanent :

de Directeur de Cabinet à temps non complet (10.5/35^{ème})

de Directeur Culture Patrimoine à temps complet au sein de la Direction Générale Adjointe « Animation du Territoire », sur le grade d'Attaché de conservation du patrimoine

de Maître-Nageur Sauveteur à temps complet au sein du Multiplexe Aquatique, au grade d'Educateur des APS

Ainsi que :

- 3 postes d'Attaché à temps complet
 - 3 postes d'Adjoint Administratif à temps complet
 - 1 poste d'Ingénieur en chef hors classe à temps complet
 - 1 poste d'Ingénieur hors classe à temps complet
 - 1 poste d'Agent Maitrise Principal à temps complet
 - 5 postes d'Agent de Maitrise à temps complet
 - 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - 4 postes d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - 7 postes d'Adjoint Technique à temps complet
 - 3 postes d'Opérateurs des APS à temps complet
- Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 12 septembre 2024,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 19 septembre 2024,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 :

- la création des postes permanents :
 - d'Assistant de Communication à temps non complet (17,5/35^{ème}) au grade d'Adjoint Administratif au sein de la Direction Générale Adjointe « Animation du Territoire »
 - de BNSSA sur le grade d'Opérateur des APS à temps non complet (12.2/35^{ème}) au sein du Multiplexe Aquatique
 - de Coordinateur Comptable en charge de l'inventaire à temps complet au grade de Rédacteur au sein du service Finances
 - de Directeur de l'Assainissement, à temps complet, au grade d'Ingénieur, au sein de la Direction Générale Adjointe « Pôle technique et cadre de vie »
 - de Directeur de la transition, à temps complet, au grade d'Ingénieur, au sein de la Direction Générale Adjointe « Pôle technique et cadre de vie »
 - de Technicien Projeteur au sein du bureau d'études ingénierie, à temps complet, au grade de Technicien Principal de 2^{ème} classe, au sein de la Direction Générale Adjointe « Pôle technique et cadre de vie »
 - de deux postes au grade de technicien à temps complet
- la suppression des postes permanents
 - de Directeur de Cabinet à temps non complet (10.5/35^{ème})
 - de Directeur Culture Patrimoine à temps complet au sein de la Direction Générale Adjointe « Animation du Territoire », sur le grade d'Attaché de conservation du patrimoine
 - de Maître-Nageur Sauveteur à temps complet au sein du Multiplexe Aquatique, au grade d'Educateur des APS

Ainsi que :

- 3 postes d'Attaché à temps complet
- 3 postes d'Adjoint administratif à temps complet
- 1 poste d'Ingénieur en chef hors classe à temps complet
- 1 poste d'Ingénieur hors classe à temps complet
- 1 poste d'Agent Maitrise Principal à temps complet
- 5 postes d'Agent de Maitrise à temps complet
- 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 4 postes d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 7 postes d'Adjoint Technique à temps complet
- 3 postes d'Opérateurs des APS à temps complet

Article 2 : d'approuver le tableau des effectifs, tel qu'il figure dans le tableau ci-après, à compter du 1^{er} novembre 2024 ;

NOM DE LA FILIERE	CADRE D'EMPLOIS	GRADE	NOMBRE DE POSTES BUDGETES APRES CONSEIL DU 06/06/2024	VARIATIONS	NOMBRE DE POSTES BUDGETES APRES CONSEIL DU 03/10/2024	NOMBRE DE POSTES OCCUPES EN UNITE		NOMBRE DE POSTES OCCUPES EN ETP		TEMPS DE TRAVAIL	
						NOMBRE DE POSTES OCCUPES EN UNITE PAR FONCTIONNAIRES TITULAIRES OU STAGIAIRES	NOMBRE DE POSTES OCCUPES EN UNITE PAR CONTRACTUELS	NOMBRE DE POSTES OCCUPES EN ETP PAR FONCTIONNAIRES TITULAIRES OU STAGIAIRES	NOMBRE DE POSTES OCCUPES EN ETP PAR CONTRACTUELS		
EMPLOI DE CABINET		DIRECTEUR DE CABINET	1	-1	0					10,5/35ème	
SOUS TOTAL EMPLOI DE CABINET			1	-1	0	0	0	0	0		
EMPLOI FONCTIONNEL	DGS	DGS	1	0	1	1		1		TC	
	DGA	DGA	4	0	4	4		4		TC	
SOUS TOTAL EMPLOI FONCTIONNEL			5	0	5	5	0	5	0		
FILIERE ADMINISTRATIVE	ADMINISTRATEURS	ADMINISTRATEUR	1	0	1	1		1		TC	
		ATTACHE HORS CLASSE	1	0	1	1		1		TC	
	ATTACHES	DIRECTEUR	1	0	1						TC
		ATTACHE PPAL	8	0	8	6	1	6	1		TC
		ATTACHE	8	-3	5	3	1	3	1		TC
		REDACTEUR PPAL DE 1ERE CL	11	0	11	10		10			TC
	REDACTEURS	REDACTEUR PPAL DE 2EME CL	2	0	2	2		2			TC
		REDACTEUR	10	1	11	4	5	4	5		TC
	ADJOINTS ADMINISTRATIFS	ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL DE 1ERE CL	22	0	22	21		21			TC
		ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL DE 2EME CL	10	0	10	6		6			TC
		ADJOINT ADMINISTRATIF	24	-3	21	17	2	17	2		TC
	SOUS TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE			98	-4	94	71	9	71	9	17,5/35ème
FILIERE TECHNIQUE	INGENIEURS	INGENIEUR EN CHEF HORS CLASSE	1	-1	0					TC	
		INGENIEUR HORS CLASSE	1	-1	0					TC	
		INGENIEUR PPAL	2	0	2	2		2		TC	
		INGENIEUR	3	2	5	3	1	3	1		TC
	TECHNICIENS	TECHNICIEN PPAL DE 1ERE CL	8	0	8	6	2	6	2		TC
		TECHNICIEN PPAL DE 2EME CL	3	1	4	3	1	3	1		TC
		TECHNICIEN	16	2	18	8	7	8	7		TC
	AGENTS DE MAITRISE	AGENT DE MAITRISE PPAL	19	-1	18	17		17			TC
		AGENT DE MAITRISE	18	-5	13	12		12			TC
	ADJOINTS TECHNIQUES	ADJOINT TECHNIQUE PPAL DE 1ERE CL	11	-1	10	9		9			TC
ADJOINT TECHNIQUE PPAL DE 2EME CL		15	-4	11	9	1	9	1		TC	
ADJOINT TECHNIQUE		49	-7	42	35	5	35	5		TC	
SOUS TOTAL FILIERE TECHNIQUE			147	-15	132	104	17	104	17	17,5/35ème	
FILIERE SPORTIVE	CONSEILLERS DES APS	CONSEILLER DES APS	1	0	1	1		1		TC	
		EDUCATEUR DES APS PPAL DE 2EME CL	1	0	1	1		1		TC	
	EDUCATEURS DES APS	EDUCATEUR DES APS	13	-1	12	7	5	7	5		TC
		OPERATEURS DES APS	3	-3	0						TC
SOUS TOTAL FILIERE SPORTIVE			18	-3	15	9	5	9	5	12,2/35ème	
FILIERE CULTURELLE	ATTACHES DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	1	-1	0					TC	
SOUS TOTAL FILIERE CULTURELLE			1	-1	0	0	0	0	0	TC	
TOTAL FILIERES			270	-24	246	189	31	189	31		

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à ces recrutements ou nominations ;

Article 4 : d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,

Yann THOMAS

Givrand, le 10 octobre 2024

Le Président,

François BLANCHET



Certifié exécutoire par le Président compte tenu : 10 OCT. 2024

- de la transmission au contrôle de légalité le :

- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 10 OCT. 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.